Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2022 à 09h31
Réference de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204_40-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

Délibération n°40

Date de convocation : le 30/03/22 Date d'affichage : le 19 AVR. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y.BRUN - J.BALITOUT - C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - P. VAN HAMME - C. VUAROQUEAUX - JP. POULAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F. LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - B.BUVRY - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL - C.GUILLAUME - C.MEULLEMIESTRE - Y. RUDER - N. DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - JL.LIENARD - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - R.SIMPHAL - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY - F.HARANG à P.PIRE - Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE - JM.WACK à P.BERTELOOT - AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET - A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) - H.LAHYANI à JM.QUERE - H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE - E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN - C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN - M.BEAUFRERE à F.JOLY - MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - N.DUSSART à Y.RUDER - R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés : G.HARANT - D.VALISSANT - P.CERVI - P.DRUET - B.TRONEL

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget annexe Eau Potable

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé :

Le budget primitif 2022 présente, en terme de propositions, les inscriptions suivantes :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	73 185,00 €

Chapitre 012	Charges de personnel	26 000,00 €

Chapitre 014	Atténuation de produits	10 780,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
Chapitre 66	Charges financières	28 070,84 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	383 505,60 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 105,68 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**708 152,12 €**

B - RECETTES

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	187 974,12 €
Chapitre 70	Produits des services et ventes diverses	444 559,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	72 650,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 969,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**708 152,12 €**

II - <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

A - DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	225 091,02 €

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	207 400,00 €
	Immobilisations incorporelles : restes à réaliser	4 900,00 €

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	27 400,00 €
	Immobilisations corporelles : restes à réaliser	630,91 €

Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 303 751,26 €
	Immobilisations en cours : restes à réaliser	350 068,00 €

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 969,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 122 210,19 €**

B - RECETTES

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	29 513,42 €

Chapitre 106	Réserves	326 085,49 €

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	1 200 000,00 €

Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	383 505,60 €

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 105,68 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 122 210,19 €**

Délibération

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. D'adopter le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus, ainsi que le document annexé.
2. De dire que le vote s'effectue au niveau des opérations pour l'investissement et au niveau des chapitres pour le fonctionnement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

E. DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2022

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00